

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-395 du 29 OCTOBRE 1984

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques de l'intérim du Camarade
Hospice ANTONIO, Ministre des Finances
et de l'Economie pour compter du 29
Octobre 1984.

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHER DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

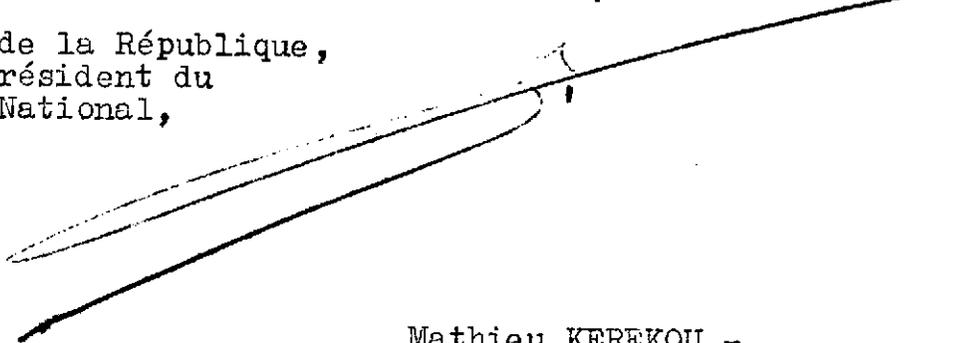
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 Octobre 1984 le Camarade Didier
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des
Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice
ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 OCTOBRE 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 PPC 2 CBC 6 MFE-MJIBBP 10
Autres Ministères 12 JORPP 1.-